

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

Chez tous les Libraires... A. EWIG, Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Janvier 1879.

LA CRISE GOUVERNEMENTALE.

Il y a trois jours que l'on s'efforce de la dissimuler. Mais les chances d'arrangement sur lesquelles on fondait quelque espoir se sont éloignées, et le sinistre événement n'est plus un secret pour personne.

Mardi, à la Bourse, toutes les valeurs subissaient de fortes baisses; dans la soirée, les mauvaises nouvelles s'accroissaient et prenaient un caractère positif.

Le Maréchal avait cédé, avec difficulté; toutefois il avait cédé sur les mutations de personnel, soumises à sa signature pour les recettes générales et même pour la magistrature; mais il s'est refusé à une application selon lui abusive de la loi de 1873, sur les grands commandements.

C'est dans le conseil des ministres tenu mardi à l'Élysée que s'est déclarée cette dissidence. M. le Maréchal, après avoir brièvement dit les raisons de son refus, a quitté le conseil.

La séance ainsi levée, les ministres sont allés se réunir à Versailles, et ils ont pris des résolutions que M. Dufaure a dû soumettre à M. le Maréchal-Président de la République.

Quelle a été la réponse de M. le Maréchal? C'est ce qu'il ne nous est pas encore donné de faire connaître.

Tels sont les faits. La République française en prend très-aisément son parti. Elle dit du conflit actuellement élevé entre le chef du pouvoir exécutif et son cabinet « qu'une crise momentanée » serait de beaucoup préférable. Cette crise, tout le monde le sent, n'aurait ni gravité ni durée. On en indique déjà plusieurs solutions, et toutes seraient préférables à la prolongation de l'équivoque.

En somme, le journal de M. Gambetta intimé aux ministres l'ordre « d'avoir raison »

de ces résistances (de l'exécutif) si elles se perpétuent, ou de laisser la place à d'autres.

Ainsi, nous voilà en présence d'une crise ministérielle, d'une crise gouvernementale, d'un arrêt général dans tous les rouages de la machine constitutionnelle et politique.

Est-ce là ce que la France a voulu, au 4 octobre 1877 et au 5 janvier 1879, par des élections républicaines: installer dans le gouvernement l'instabilité, dans le pays l'anarchie et partout le discrédit du nom français?

Le Figaro raconte et explique ainsi ces événements :

Le bruit s'est répandu, hier, au moment où s'ouvrait la Bourse, que le Maréchal refusant de signer les révocations en ce qui concerne les grands commandements, une crise gouvernementale était inévitable à bref délai.

Ce bruit se trouvait confirmé par une dépêche que l'Agence Havas avait envoyée, avant-hier, aux journaux de province, et où il est dit ceci en substance : « Samedi, à l'Élysée, le Maréchal aurait dit à M. Grévy que si la demande de mise en accusation était déposée à la tribune, il se retirerait immédiatement. » On ajoutait que M. Freppel, outre sa lettre à M. Dufaure, en avait adressé une autre au Maréchal, sur qui elle avait fait une vive impression.

Après le conseil et les incidents qui s'y étaient produits, les ministres avaient pris l'engagement, vu la gravité des circonstances, de s'enfermer dans la discrétion la plus absolue.

Or, plusieurs d'entre eux, — et les plus considérables, — M. Dufaure, M. de Marcère, le général Gresley, M. Léon Say, — n'ont même pas paru à la Chambre.

Quand M. Bardoux s'est présenté, il a été immédiatement entouré, circonvenu, et on l'a interrogé sur la question de savoir quelle serait l'attitude du gouvernement au cas où la lettre publiée par M. Freppel dans l'Univers, ferait l'objet d'une interpellation.

Or, M. le garde des sceaux a, sur ce point, nettement exprimé son sentiment.

Il a déclaré que cette lettre, fait purement privé,

n'avait pas la même importance ni la même signification qu'un mandement, puisqu'un mandement était un acte administratif; que M. Freppel avait agi comme tout citoyen avait le droit de le faire, en dehors de ses fonctions ecclésiastiques. Pour un juriste tant soit peu éclairé, cette théorie est la correction même.

Mais cela n'est qu'un incident. La grosse affaire, c'était et c'est encore la question des grands commandements militaires.

On sait que parmi les desiderata de la gauche figurait le sacrifice de quelques-uns des commandants de corps d'armée, et des plus importants, de ceux qui jouissent dans l'armée d'une légitime influence, qui comptent de nombreux et brillants états de service.

Le maréchal de Mac-Mahon accepterait-il, subirait-il plutôt des conditions de ce genre?

Il était permis d'en douter.

Dans tous les cas, deux de ces officiers généraux, dont l'un était marqué pour l'immolation, et l'autre, au contraire, devait rester en fonctions, étaient venus samedi dernier trouver le duc de Magenta, l'assurant de tout leur dévouement, mais lui indiquant que dans le cas où les nécessités du gouvernement parlementaire obligeraient son ministère à congédier, sans motif sérieux, quelques-uns d'entre eux, les autres, par esprit de corps, par le sentiment de la solidarité, étaient résolus à démissionner collectivement.

M. le maréchal de Mac-Mahon, qui connaissait les sentiments des chefs de l'armée, ne fut nullement surpris d'une démarche qui confirmait ses idées personnelles, et quand la question se trouva posée hier matin au conseil des ministres, il s'exprima, ou à peu près, en ces termes :

« Que le ministère change les préfets ou les sous-préfets, les receveurs généraux, c'est son droit, puisque la politique est mêlée à l'affaire. De même pour les procureurs généraux où M. le garde des sceaux est plus compétent que personne.

« Mais toucher à l'armée sans motif sérieux, la désorganiser, je ne le permettrai pas tant que je serai là. La loi de 1873 porte que les commandants de corps d'armée sont nommés pour trois ans; les pouvoirs de ceux qui sont actuellement en fonctions

n'expirent qu'à la fin de la présente année. On ne peut les révoquer que pour des motifs spéciaux, déterminés, et ces motifs n'existent pas. »

« Donc, aurait-il ajouté en manière de conclusion, faites ce que vous voudrez, je ne m'en mêle plus ! »

Sur quoi le Maréchal aurait quitté le conseil. La crise peut donc être considérée comme des plus graves, puisque la question qui est en jeu est une de celles qui touchent le plus au cœur le chef de l'Etat.

L'après-midi d'hier s'est passé en pourparlers; dans la soirée, M. Dufaure et M. Léon Say se sont rendus à l'Élysée, où ils sont restés fort tard.

A l'heure où nous mettons sous presse, il nous est impossible de connaître les résultats de ce conciliabule de la dernière heure.

D'autre part, les députés de la gauche, introuvables dans la plupart de leurs cercles habituels, étaient rassemblés dans des réunions particulières.

Nous lisons dans l'Agence Havas :

« Les ministres ont conféré mardi avec les présidents et les membres influents des bureaux des gauches du Sénat et de la Chambre, auxquels ils ont exposé le refus du Maréchal de signer les décrets relatifs aux grands commandements militaires.

« Les sénateurs et les députés ont répondu que la majorité ne voudrait pas renverser le Maréchal, MAIS QU'ELLE ACCEPTERAIT SA DÉMISSION.

« On assure que, mardi soir, une entrevue a eu lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et M. Dufaure.

« M. Dufaure a exposé au Maréchal les conséquences de son refus de signer les décrets relatifs aux grands commandements.

« Le maréchal de Mac-Mahon a déclaré qu'il persistait dans son refus. »

Chronique générale.

Le bruit que l'attitude du Maréchal a été déterminée par la lettre de M. Freppel,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite et fin.)

CXVI.

Le lendemain, qui était un dimanche, ceux qui s'attendaient à voir Krause à la grand-messe furent bien attrapés : il était venu le matin à la première messe avec son père et sa petite sœur Marien. Ma mère m'avait expliqué pourquoi il n'était pas convenable que l'attention des fidèles fût détournée, par sa présence, de la célébration du saint sacrifice, et lui-même, repentant comme il l'était, n'aurait su comment se tenir, en sentant que tout le monde avait les yeux sur lui.

Quand M. le curé fut monté en chaire, il s'agenouilla comme d'habitude, fit le signe de la croix et se recueillit, la figure cachée dans ses mains. Je remarquai que ses mains tremblaient très-fort, et je sentis tout de suite qu'il allait nous parler de Krause. Il est vrai qu'il ne le nomma pas une seule fois; mais il développa la parabole de l'Enfant

prodigue avec une émotion si vraie et des paroles si justes, que tout le monde baissait la tête et que beaucoup de personnes pleuraient. Je la savais par cœur, cette parabole de l'Enfant prodigue, et je l'avais récitée bien des fois, mais je ne l'avais jamais comprise : cette fois, au contraire, mon âme, troublée par tant d'émotions et éclairée en même temps par les premières lueurs de l'expérience de la vie, recueillait une à une les paroles du livre divin et s'en pénétrait non-seulement sans effort, mais encore avec une sorte de joie que je ne saurais définir, même aujourd'hui. Que c'est donc beau, la vérité !

M. le comte regardait l'autel en serrant les lèvres, M. le comte pleurait doucement sous son voile; la figure de notre ancien ennemi le domestique était sillonnée de grosses larmes; Strecker me regardait avec des yeux formés : je le trouvai encore plus beau que le jour où j'avais été frappé de sa beauté à l'école.

M. le curé termina son sermon d'une voix plus ferme par les paroles suivantes :

« Une grande joie est sortie d'une grande affliction. En célébrant le saint sacrifice, j'ai remercié Dieu, dans l'effusion de mon cœur, de ce qu'il m'avait accordé de lire dans vos âmes, mes chers enfants, tant de bonnes pensées et tant de bons sentiments. Depuis bientôt quarante ans que je travaille parmi vous au champ du Seigneur, je n'ai jamais

vu sortir de terre, en si peu de temps, une moisson si abondante et si agréable à Dieu. Que chacun de vous descende en lui-même, et il reconnaîtra qu'il est meilleur qu'il n'avait jamais osé l'espérer. Il a suffi d'une grande émotion pour faire paraître à la lumière des trésors enfouis sous les petites préoccupations et les petites passions de tous les jours. Tâchons tous de ne pas oublier la grande leçon que nous venons de recevoir et la grande vérité qui vient de nous être révélée. Dans les moments de doute, de défaillance et de tentation, demandons-nous : Qu'aurais-je fait le jour où un grand malheur planait sur la paroisse, et où mon cœur était attendri par la pitié et par la charité? Et alors, agissez, sous l'œil du Seigneur, comme vous avez tous fait ce jour-là. »

Il y eut un grand frémissement dans l'auditoire; on ne pouvait pas s'empêcher de reconnaître combien tout ce qu'il avait dit était beau et vrai.

— Ou vas-tu? me demanda Strecker, au sortir de l'église.

— Je vais dire à Klaas que je ne veux plus être fâché avec lui.

— Moi aussi, dit-il en passant son bras sous le mien.

CXVII.

Tout cela est bien loin, bien loin dans le passé, et comme je ne suis qu'un homme, j'ai failli bien des fois à mes bonnes résolutions. Mais, du moins,

je n'ai jamais failli sans remords, et j'espère avoir évité un certain nombre de fautes que j'aurais commises, si, grâce au malheur des Krause, la vérité n'avait pas pénétré si profondément dans mon cœur.

La vie est pleine d'épreuves, de difficultés et de tentations; l'âme hésite bien souvent et ne voit pas clairement son chemin; que de fois j'ai trouvé ma voie et triomphé de mes préjugés et de mes répugnances en me demandant à moi-même : Qu'aurais-tu fait ce jour-là ?

Aux yeux du monde, je suis un plus grand personnage que Strecker; à mes yeux, j'ai été, je suis et je serai toujours son obligé, pour le bien que que m'a fait son amitié. Après mes parents, c'est mon plus grand bienfaiteur. Strecker a épousé Marien, et tient toujours l'auberge de l'Ours-Noir, qui est devenu par le progrès des temps l'hôtel de l'Ours-Noir. Il a aidé son beau-frère, qui est entrepreneur de menuiserie à Strasbourg et fait de bonnes affaires. Tous nos chers morts reposent côte à côte dans le cimetière de Darlenheim, et l'herbe ne croît pas sur leurs tombes (1).

(Magasin pittoresque.)

(1) L'auteur de cette nouvelle nous a autorisé à le nommer : c'est M. le professeur Jules Girardin, auteur d'ouvrages estimés, entre autres du livre des Braves gens, couronné par l'Académie française. Nous sommes heureux de le compter depuis longtemps parmi nos collaborateurs les plus dévoués. (Note du Magasin pittoresque.)

évêque d'Angers, est démenti. Le Maréchal n'a reçu aucune lettre de M^r Freppel.

PROJET D'ARRESTATION DES HOMMES DU 16 MAI.

Dans une réunion de députés tenue mardi, on a agité la question de savoir si, du moment où la Chambre se prononcera pour la mise en accusation des ministres du 16 Mai, il ne deviendrait pas opportun de faire lancer des mandats d'arrêt contre les anciens ministres qui font partie du Sénat. (Tablettes d'un Spectateur.)

On nous affirme que le remplacement des généraux chargés des grands commandements rencontré aujourd'hui des difficultés auxquelles les républicains ne s'attendaient pas. Le ministre de la guerre ne veut pas qu'on lui impose des changements qu'il considère en ce moment comme très-nuisibles à l'organisation des services de l'armée.

La commission d'enquête pour la mise en accusation des ministres du 16 Mai aurait résolu de déposer son rapport vendredi prochain pour réagir contre les élections de MM. de Fourtou et Reille, que l'on présente comme assurées pour le 2 février.

Un gendarme à la résidence d'Auch vient d'être changé désavantageusement de résidence pour avoir surpris en flagrant délit de chasse deux personnalités républicaines de cette ville.

La *Marseillaise* salue en ces termes l'avènement de M. Herold à la préfecture de la Seine :

« Nous n'avons aucune raison pour suspecter les intentions de l'honorable M. Herold, bien que les liens d'étroite amitié qui l'unissent de longue date à M. Jules Simon nous fassent un devoir d'observer vis-à-vis de lui la plus attentive réserve. »

Voilà le crédit dont jouit maintenant M. Jules Simon dans son propre parti ; on en est arrivé à l'ère des suspects.

Pour allécher le public, l'administration de la Loterie nationale a attribué à la plupart des lots une valeur qu'ils n'ont certainement pas.

Nous n'en voulons pour preuve que la note que publient les journaux et qui indique à quel prix les vendeurs se sont engagés à reprendre les lots que les gagnants ne voudront pas garder.

A l'exception des deux premiers gros lots, tous les autres seront repris à des prix très-inférieurs à ceux indiqués dans les listes officielles. Le n^o 5, l'orgue de Cavallé-Coll, estimé 25,000 fr., ne sera racheté que 20,000 fr. ; une serre estimée 15,000 fr., ne sera reprise que pour 10,000 francs, etc. On en arrive à des différences de moitié !

Pour les tableaux et les statues, c'est bien pire encore, et les estimations sont tellement exagérées que, dans bien des cas, on devra se trouver heureux de vendre ces objets le cinquième ou le sixième du prix indiqué.

La Loterie. — Si l'on récapitulé les tirages des deux premiers jours, c'est-à-dire des 600 premiers numéros, on voit que les numéros gagnants se sont répartis comme suit : 14^e série, 70 ; — 3^e, 60 ; — 4^e, 59 ; — 12^e, 58 ; — 10^e, 53 ; — 2^e, 51 ; — 4^e, 47 ; — 5^e, 47 ; — 6^e, 46 ; — 7^e, 39 ; — 9^e, 36 ; — 8^e, 34.

Ces résultats déroutent complètement les calculs des agitateurs qui ont spéculé sur les premières séries, comme si elles pouvaient avoir plus de chances que les dernières. Et il y a des niais qui ont donné dans ce jeu immoral.

Il est sorti 68 numéros ne comptant que cinq chiffres effectifs, onze n'en comptant que quatre, et un seul n'en comptant que trois.

Il n'en est sorti aucun comptant moins de trois chiffres.

Les deux gros lots. — L'heureux, le vrai, l'unique possesseur du numéro 978,599 (4^e série), qui a gagné le service d'argent de la maison Odiot, remboursable à 125,000 fr., est un brave ouvrier dragueur, le sieur Aubriot (Pierre-Alphonse).

Il est employé dans les ateliers de MM. V. Rivière et E. Legoff, rue de la Reine-Blanche, 3, aux Gobelins, Paris.

Il demeure 76, rue Cardinal-Lemoine, au 5^e étage, depuis huit ans.

Il est né à Toul et marié depuis le 18 février 1860. Il a perdu en 1863 son unique enfant et a adopté une nièce, Alphonsine Benard, orpheline de mère.

Il n'avait que huit numéros, dont un seul de la 4^e série.

La parure en diamants de Boucheron — lot de 100,000 fr. — a été gagnée par M. Girard, habitant la rue de Longchamps, 8, à Nice.

Etranger.

On écrit de Berlin, le 26, à la *Gazette de Cologne*, au sujet de la vente d'un secret des autorités militaires allemandes à une puissance étrangère, dont la nouvelle a déjà été reproduite par nous :

« Le coupable, dans lequel on avait toute confiance, est, dit-on, déjà arrêté. Cette regrettable affaire, au sujet de laquelle on répand les bruits les plus différents, semble avoir quelque analogie avec la trahison du lieutenant autrichien Ertl, qui a fait, comme on sait, une vive sensation en son temps. »

Nous avons parlé hier de l'entrevue projetée des deux souverains d'Espagne et de Portugal. Le bruit court qu'un mariage est négocié entre le frère de Don Luiz, le prince Auguste, et la sœur de Don Alphonse, l'infante Paz, et que cette union doit être arrêtée dans l'entrevue d'Elvas.

Lettre pastorale de M^r l'Evêque d'Angers.

Voici la Lettre pastorale de M^r l'Evêque d'Angers portant communication de l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII en date du 28 décembre 1878 :

Du haut de la chaire de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, jetant un regard à travers le monde moderne, y a découvert un mal profond, déjà signalé à maintes reprises par ses illustres prédécesseurs, mais qui, dans ces derniers temps, a pris des proportions effrayantes, au point de menacer l'existence même de la société civile. C'est à la suite de criminels attentats, commis presque en même temps sur la personne de plusieurs souverains, que le mal s'est révéilé dans toute son étendue. Alors, l'on a pu voir clairement qu'il existe, en Amérique comme en Europe, une vaste association, dont tous les membres sont liés entre eux par un pacte formel, et qui ne se proposent rien moins que de bouleverser la société de fond en comble. Qu'elle s'appelle, suivant les différents pays, *socialiste*, *communiste*, *négaliste*, le but que poursuit cette ligue internationale est partout le même. Détruire la propriété individuelle ou privée, pour y substituer la propriété collective, faire de l'Etat l'unique possesseur du sol et des instruments de travail, revendiquer pour tous la même part à tous les biens et à toutes les jouissances, ne laisser subsister aucune inégalité sociale ou politique, aucune hiérarchie de droits ni de pouvoirs, et, par suite, faire table rase de toutes les institutions existantes, religieuses, juridiques, militaires, pour reconstruire la société sur de nouvelles bases qui seraient la négation de Dieu, de l'âme immortelle, de la vie future, c'est-à-dire le matérialisme théorique et pratique, telle est l'œuvre à laquelle travaillent des milliers d'hommes, d'une extrémité du monde à l'autre, et qui, à des degrés divers et sous des formes multiples, se résume dans la révolution sociale.

Et, comme le dit à si juste titre le chef suprême de l'Eglise, ce n'est plus en secret ni dans les réunions occultes, que se produisent ces théories subversives de tout ordre social ; non, elles s'étalent au grand jour, sous les yeux du gouvernement et des peuples. Ces programmes, où rien n'est respecté, où l'on annonce hautement l'intention de renverser tout ce qui existe, nous les

avons entendu développer dans des congrès tenus publiquement sur différents points de l'Europe : à Londres, en 1864, à Genève, en 1866, à Lauzanne, en 1867, à Bruxelles, en 1868, à Bâle, en 1869, à La Haye, en 1872, à Gand, en 1877. Le régime despotique et sanguinaire inauguré à Paris sous le nom de Commune, à la suite de nos désastres militaires, n'a été que l'application pratique d'une théorie qui ne voudrait rien laisser debout dans l'ordre de choses actuel, dût-on y employer le fer et le feu. A l'heure présente, et malgré des succès inespérés, l'Allemagne du Nord se débat sous les étreintes du socialisme qui l'enveloppe de toutes parts. Aveugle qui ne voit pas ce péril, le plus grand des temps modernes. Il n'y a que les politiques à courte vue qui s'obstinent à ne pas prévenir de si redoutables éventualités. Si le socialisme n'est pas encore pour chaque pays le danger d'aujourd'hui, il sera pour tous le danger de demain. Voilà pourquoi le Souverain-Pontife, plus clairvoyant que certains hommes d'Etat, parce qu'il voit de plus haut et plus loin, dévoile le mal que l'on voudrait dissimuler, en même temps qu'il indique les seuls remèdes vraiment efficaces et salutaires.

Assurément, N. T. C. F., ce n'est pas pour la première fois que de pareilles utopies se produisent dans l'histoire. Sans parler du monde païen, où elles ont allumé à tant de reprises la guerre sociale, nous les voyons reparaître, du moins en partie, dans quelques-unes des hérésies que l'Eglise s'est vue obligée de combattre dès son origine. A écouter le langage des Vaudois et des Albigeois, l'on croit entendre par avance les déclamations des socialistes modernes contre l'état de choses établi de Dieu. Plus grande encore est la ressemblance avec certaines sectes enfantées par le protestantisme, celle des anabaptistes entre autres ; et la Commune de Munster, avec ses excès de tout genre, apparaît au milieu du XVI^e siècle comme la sanglante image d'une théorie où, sous prétexte d'égalité absolue, le despotisme se fait un jeu des personnes et des biens. Mais, en dépit de la force que leur prêtaient la convoitise et l'envie, ces attaques contre les lois fondamentales de l'ordre domestique et civil rencontraient une résistance invincible dans la foi religieuse des peuples. Jamais, d'ailleurs, avant notre époque, les idées communistes n'avaient pris corps dans une doctrine aussi répandue et aussi clairement formulée que le socialisme contemporain ; jamais, non plus, nous l'ajoutons avec tristesse, elles n'avaient trouvé un terrain mieux préparé par l'irréligion, par le sensualisme et par le travail incessant de l'esprit révolutionnaire.

S'il est un fait indéniable, N. T. C. F., c'est que les progrès du socialisme sont partout en raison directe de l'affaiblissement de la foi chrétienne. Tandis que ces erreurs radicales n'ont aucune prise sur les esprits sincèrement religieux, les âmes vides de croyances leur offrent une proie facile. Aussi les pays les plus envahis par les théories anti-sociales, sont-ils ceux-là mêmes où l'incrédulité a exercé le plus de ravages. Les chefs du mouvement l'avouent sans détour : la foi catholique leur paraît le plus grand obstacle au triomphe de leurs doctrines. L'un d'eux le disait naguère, pour expliquer l'insuccès de ses tentatives auprès des ouvriers d'une province restée profondément chrétienne : « Ils ne savent que prier et travailler. » Magnifique éloge dans une bouche qui, voulant maudire, bénissait malgré elle ! Oui, le socialisme marche de pair avec l'athéisme ; et tout ce que gagne l'un est au profit de l'autre. Comment s'en étonner ? Otez du cœur des masses la foi en Dieu, législateur souverain de la société humaine, l'espérance d'une vie future où les souffrances et les privations de la vie présente trouveront une juste compensation, et tout se réduira pour l'homme à se procurer ici-bas la plus grande somme de biens et de jouissances possible. Alors, quel moyen reste-t-il de persuader efficacement à l'immense majorité du genre humain qu'elle a le devoir d'accepter avec résignation la condition inférieure qui lui est faite par la naissance ou par les événements ? Limités aux seuls biens de ce monde, n'ayant plus d'autre horizon que la vie terrestre, sans aspiration religieuse ni frein moral, les déshérités de la fortune ne manqueront pas de s'appuyer sur la communauté de nature, pour revendiquer une part égale de bien-être matériel. A des hommes ainsi dépouillés de toute foi et de toute espérance chrétiennes, le socialisme qui pro-

met l'égalité dans la jouissance, qui substitue la propriété collective à la propriété individuelle, qui ne voit dans l'ordre de choses actuel qu'une vaste exploitation du travail par le capital, le socialisme, disons-nous, apparaît tout naturellement comme l'expression même de la justice et de la vérité. Voilà où mène l'extinction du sentiment religieux dans les classes populaires. Ceux-là donc sont les auxiliaires les plus actifs du socialisme, qui, dans leurs discours et dans leurs livres, s'efforcent de détruire la notion d'un Dieu Créateur, d'une âme immortelle, d'une vie future où la vertu trouvera sa récompense et le vice son châtement ; et si l'Eglise n'était pas là, avec sa puissance de doctrine et d'action, pour protéger la conscience du peuple contre les assauts redoublés de l'athéisme et du matérialisme, la société civile sombrerait bien vite dans l'abîme que lui creusent des novateurs sans croyances et sans scrupule.

N'est-ce pas aussi dans les désordres et dans les excès de la vie sensuelle qu'il faut chercher l'une des causes pour lesquelles ces théories socialistes, si absurdes d'ailleurs, se propagent de nos jours avec tant de facilité ? En prêchant le renoncement à soi-même, la répression des appétits inférieurs de l'homme, la souveraineté de l'esprit sur la chair, la religion chrétienne étouffe dans son germe l'amour immodéré des jouissances. Mais lorsqu'on tourne le dos à la Croix et à l'Évangile, pour étaler aux yeux du peuple le faste d'un luxe insensé, le scandale d'une fortune mal acquise, le spectacle d'une vie où il n'y a de place que pour l'amusement et le plaisir, comment veut-on que de tels exemples n'altèrent pas au cœur des multitudes la fièvre de la convoitise ? Quand on voit un homme, la veille encore dans une situation plus que modeste, s'élever tout à coup au faite de la richesse, sans que l'on sache ni comment ni pourquoi, l'envie de l'égaliser se naît-elle pas d'une prospérité si soudaine et si peu justifiée ? N'est-ce pas à agrir la misère et à irriter la souffrance par des contrastes trop frappants, que d'abuser des biens de la terre pour donner libre cours aux passions des sens ? N'est-ce pas du moins fournir autant de prétextes aux adversaires de la propriété individuelle ? Sans doute, de tels abus, fussent-ils plus nombreux encore, n'autoriseraient en rien la négation d'un droit certain ; mais qui ne voit tout ce qu'ils peuvent apporter d'aliments au foyer des haines sociales ? Non moins que l'irréligion, le matérialisme pratique, encourage et favorise des systèmes auxquels l'Évangile, devenu la règle générale de la vie, enlèverait auprès des masses toute force et toute autorité.

Il ne suffit pas, N. T. C. F., de repousser le socialisme et le communisme comme une atteinte profonde aux droits de la famille et de la propriété. Encore, faut-il, si on veut les combattre efficacement, ne pas leur frayer la voie par le travail incessant de l'esprit révolutionnaire, en leur ouvrant imprudemment des brèches par où ils pourront monter sans trop de peine à l'assaut de la société. Croit-on, par exemple, servir utilement la cause de la propriété individuelle et la défendre avec succès, en applaudissant à toutes les spoliations dont l'Eglise a pu être la victime dans le passé et dans le présent ? Comment ce qui est possédé par plusieurs pourrait-il être moins légitime et moins sacré que ce qui est possédé par un seul ? Si la nation a le droit de dépouiller l'Eglise de ses biens, qu'est-ce qui demeurera en sûreté devant cet être collectif pour lequel on ne craint pas de revendiquer la toute-puissance ? Et ne voit-on pas quels arguments l'on fournit par là au socialisme dont la thèse fondamentale consiste précisément à prétendre que l'Etat est le seul et unique propriétaire du sol (1) ?

Et si, de là, nous passons à un autre point non moins grave, n'est-ce pas encore mettre une arme puissante aux mains du socialisme, que d'exagérer les droits de l'Etat en matière d'éducation ? Si, comme le prétendent certains écoles, trop nombreuses hélas ! les enfants appartiennent à l'Etat, et non pas à la famille, si c'est le droit de l'Etat de s'emparer d'eux dès le bas-âge, pour les façonner à son gré et les jeter dans le moule qui lui convient, sans tenir compte des vœux et des préférences du père et de la mère, et au risque de les condamner à ne

(1) La confiscation des biens de l'Eglise par l'Etat, à différentes époques de l'histoire, est en effet l'un des principaux arguments que fait valoir contre le droit de propriété de M. Karl Marx, l'un des chefs du socialisme contemporain, dans son ouvrage intitulé : *Le Capital*.

jamais entendre prononcer dans l'école un seul mot de religion, malgré leur droit personnel et le droit non moins incontestable de leurs parents, une pareille omnipotence dans l'ordre domestique, c'est-à-dire, dans ce qu'il y a de plus intime et de plus naturel à l'homme, ne doit-elle pas s'étendre logiquement à tout l'ordre extérieur et social? Les enfants ne sont-ils pas le premier et le plus précieux des biens de la famille? Le droit de posséder un champ vaudra-t-il jamais, aux yeux d'un père et d'une mère, celui d'élever leurs enfants suivant leur foi et leur conscience? Qui conteste l'un, est bien près de nier l'autre. Aussi, chose remarquable, N. T.-C. F., ou plutôt toute simple et toute naturelle, la main-mise absolue de l'Etat sur l'éducation de la jeunesse et la suppression de tout enseignement religieux à l'école forment-elles, toujours et partout, l'un des articles essentiels du programme socialiste (1). Tant il est vrai que, dans la pensée des novateurs, la théorie de la toute-puissance de l'Etat, absorbant à son gré les droits de l'Eglise et ceux de la famille, est étroitement liée à cette autre théorie, plus radicale encore, qui voudrait concentrer dans les mains de l'Etat toutes les propriétés particulières et privées.

Nous le savons d'avance, malgré d'effrayants symptômes, il ne manquera pas d'esprits pour traîner d'imaginaire le péril que nous signalons à la suite du Souverain-Pontife. Parce que le mal n'a pas encore éclaté à la surface, dans toute son intensité, l'on se fait volontiers illusion sur ses progrès, si d'ailleurs on ne l'aggrave soi-même par des doctrines et des actes qui tendent à le développer. Mais c'est l'honneur de l'Eglise, comme son immortelle mission, de prémunir la société chrétienne contre les dangers qui la menacent. Cette glorieuse initiative, les Papes l'ont prise de tout temps, à l'époque où ils disputaient aux barbares les débris de la civilisation, comme dans les siècles où ils poussaient le cri d'alarme devant l'invasion du mahométisme. Léon XIII ne fait que suivre les traces de ses illustres prédécesseurs, en montrant aux rois et aux peuples le flot toujours montant de cette barbarie nouvelle qui, sous le nom de Révolution sociale, ne vise à rien moins qu'à faire disparaître toutes nos institutions dans un naufrage universel.

Et ce qui ajoute, N. T.-C. F., à l'autorité de cette grande voix, c'est qu'en indiquant la plaie, elle offre en même temps les remèdes pour la guérir. C'est l'Eglise, en effet, qui, en face de l'esclavage antique, a fait triompher dans le monde, où depuis lors elle les maintient debout, par sa doctrine et par ses œuvres, les deux principes sur lesquels repose l'ordre social: la justice et la charité. Jamais elle n'a séparé l'un de l'autre, les regardant comme également nécessaires pour assurer la paix sociale. Sans doute, par la justice, l'Eglise n'entend pas une égalité chimérique, contre nature, et qui serait rompue le lendemain même du jour où l'on aurait réussi à l'établir, rompue par la paresse des uns, par l'inconduite des autres, par les différences d'aptitudes, de travail et de moralité, inhérentes à tous. La justice que prêche l'Eglise, n'est pas davantage l'abolition d'un droit consacré par les lois divines et humaines, et qui est la base même de toute civilisation; ni le partage des biens appartenant en propre à une famille dont le travail accumulé de père en fils constitue un patrimoine héréditaire; ni la liberté de mettre en péril les plus grands intérêts par des ligues sans motif légitime; ni enfin l'oppression de ceux qui veulent travailler par ceux qui ne le veulent pas. Tout cela n'est pas et ne sera jamais la justice, pas plus qu'on ne saurait voir la vraie liberté ni le véritable bonheur. La justice, au sens que la doctrine chrétienne attache à ce grand mot, c'est une proportion équitable entre le travail et le salaire, entre la peine et la rémunération; c'est la fidélité aux contrats, le respect des engagements réciproques, la possibilité pour chacun d'améliorer sa situation sans détriment pour personne, le droit pour tous d'être traités suivant leur capacité et leurs mérites. Là où ces sentiments dominent, il n'y a de prétexte ni à la révolte ni à la plainte. Ce n'est jamais des ateliers ni des usines où règne l'esprit chrétien, que sortira un cri de guerre contre l'ordre social. L'idée de justice, naturelle au cœur de l'homme et fortifiée par l'Evangile, y main-

tient l'autorité en haut, la soumission en bas, le contentement et la modération partout.

Ce que la justice commence, la charité l'achève, pour la conservation de la paix et de l'union sociales. Il existe, N. T.-C. F., dans les différentes parties du corps humain, une substance molleuse, mêlée à chacune de nos articulations, où elle adoucit les frottements et permet aux os de s'emboîter facilement les uns dans les autres, assurant ainsi à tous nos organes leur jeu souple et régulier. C'est l'office que remplit dans le corps social la charité, cette synovie céleste. Sans elle, comment amortir le choc des opinions rivales, et empêcher que les différentes classes de la société ne viennent à se heurter violemment, au risque de mettre en péril l'unité même d'un pays? C'est la charité qui, en rapprochant les cœurs, prévient les divisions, calme les ressentiments, étouffe les haines, et, par des procédés pleins de ménagements et de délicatesse, efface pour ainsi dire les distances que met entre les hommes l'inégalité des conditions. Or, où trouver le foyer de la charité, sinon dans l'Eglise? Regardez-la, enveloppant le monde d'un immense réseau d'œuvres et d'institutions charitables; multipliant ses secours, ses établissements, ses créations de toutes sortes, à mesure qu'augmentent les besoins de l'humanité; mettant au service de la souffrance et de la faiblesse ses prêtres, ses communautés religieuses, l'élite de ses enfants, pour ne laisser aucun mal sans remède, aucune infortune sans soulagement, aucune douleur sans espérance et sans consolation. On tremble à l'idée de ce que deviendrait la société humaine, si ce foyer divin de la charité venait à s'éteindre au milieu d'elle; le froid de l'égoïsme et de l'indifférence saisirait les âmes; et c'est alors que la révolution sociale, ne rencontrant plus d'obstacles, triompherait sans peine, parce qu'elle s'attaquerait à un monde d'où la religion serait bannie avec les deux forces qui la protégeaient, la justice et la charité.

Un grand esprit le disait vers le milieu du siècle dernier: « Chose admirable! La religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. » Oui, N. T.-C. F., qu'ils seraient heureux, et à l'abri de tout péril social, les Etats où la loi de Dieu, promulguée par le Christ, règnerait en souveraine! Les enseignements de la foi, bien gravés dans les cœurs, auraient infiniment plus de force que toutes les combinaisons de la sagesse humaine, pour assurer l'ordre et la paix dans la famille comme dans la société. C'est ce que le Souverain Pontife expose avec autant de sagesse que d'autorité. Car il est temps de mettre fin à nos propres réflexions, pour vous faire entendre cette voix auguste, dont la nôtre n'est qu'un faible écho. Puisse le monde chrétien méditer avec fruit ces graves leçons qui lui arrivent de la Chaire suprême, d'où descend depuis dix-huit siècles, sur les rois et sur les peuples, la parole de la vérité et du salut!

(Suit le dispositif.)

Nous avons publié l'Encyclique dans notre numéro du 15 janvier.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'en sus des militaires auxquels il a pu être accordé des permissions ou des congés à d'autres titres, des permissions de trente jours, non renouvelables, seraient accordées à partir du 1^{er} février, dans les corps de troupe de toutes armes et dans la proportion de un pour cent de l'effectif.

Les engagements pour l'armée de terre sont ouverts pendant les mois de mars, octobre et novembre.

Pour l'armée de mer, les engagements sont en permanence.

Les jeunes gens de la classe de 1878 qui ont tiré au sort peuvent s'engager dès aujourd'hui pour la flotte.

Par décision du ministre de la marine, les engagements volontaires pour cinq ans sont ouverts pour les jeunes gens de la classe 1878 dans les corps ci-après:

Equipages de la flotte (apprentis marins et mécaniciens), artillerie de marine et infanterie de marine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos compatriotes, M. Baudu, tailleur, rue du Portail-Louis, à Saumur, a été un des favoris de la Loterie nationale. Avec le n° 759,411 de la 6^e série, il a gagné un meuble Renaissance de la valeur de 2,800 fr.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous apprenons avec plaisir que M. Chauvannes, se rendant au désir du public saumurois, donnera lundi prochain une seconde représentation de la *Reine Topaze*.

On peut s'attendre qu'il y aura foule: chacun fera donc bien de s'assurer des places à l'avance.

AVIS DE CRUE.

Tours, 29 janvier 1879.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 2^m 75 à Orléans et qu'il aura lieu le 29 janvier, vers 4 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après:

A Amboise, 4^m 00 le 30, vers 4 heures du matin;

A Tours, 3^m 50 le 30, vers 4 heures du soir;

A Langeais, 4^m 00 le 30, vers 4 heures du matin. (Indépendant.)

Saumur, 30 janvier.

Aujourd'hui jeudi, à midi, la Loire marquait 4^m 65 à l'écluse du pont Cessart.

Le *Journal officiel* a publié une circulaire adressée aux recteurs par le ministre de l'instruction publique, relativement aux épreuves des baccalauréats ès-lettres. Désormais les facultés des lettres ne pourront plus, sous aucun prétexte, admettre d'inscription pour le baccalauréat en une seule épreuve.

THOUARCE.

La gare des voyageurs de Thouarce (ligne de l'Etat) a été détruite par un incendie dans la nuit de dimanche à lundi.

Le feu a pris dans l'appartement du chef de gare, et tout le mobilier de ce dernier a été brûlé.

Les papiers et l'argent appartenant à l'Etat ont été sauvés.

Il ne reste absolument que les murs.

L'Etat est assuré à la Compagnie la France, et le mobilier du chef de gare à la Compagnie du Midi.

L'éloignement de la gare et sa situation sur le sommet du coteau n'ont pas permis de faire arriver des secours en temps utile. Il n'y a dans le voisinage qu'une citerne qui reçoit les eaux pluviales et dont on a pu tirer quelques seaux.

Chacun en assistant inactif au triste spectacle de cet incendie, déplorait plus que jamais la malencontreuse idée qui a fait placer la gare dans un endroit aussi éloigné du bourg et dans une situation inabordable, surtout en cette saison. (Patriote.)

On lit dans l'*Indépendant* de Laval:

Le 24 courant, un bien triste accident est arrivé en la commune de la Dorée, arrondissement de Mayenne.

La nommée Jeanne Meneux, femme Pelé, âgée de 76 ans, demeurant au village du Haut-Bois, susdite commune, a été brûlée dans son lit. Voici dans quelles circonstances:

Son mari, le sieur Pelé, âgé de 72 ans, en faisant chauffer un linge pour sa femme, grabataire depuis 14 ans, s'était servi d'une poignée de paille. Le feu se communiqua à du menu bois, mélangé de paille, placé dans le coin de la cheminée, et, de là, à son lit, placé vis-à-vis de celui où se trouvait sa femme. En peu d'instants le feu se communiqua de proche en proche et toute la maison fut en feu.

Pelé chercha vainement à sauver sa femme, mais ses forces le trahirent et il fut obligé d'aller chercher du secours au village voisin. Mais, durant ce temps, la charpente de la maison s'était écroulée sur la malheureuse que l'on a retrouvée entièrement carbonisée.

La maison a été complètement détruite. Les murs seuls restent debout.

On lit dans le *Journal de Rennes*:

« Un drame fort triste s'est passé samedi

matin, 25 janvier, à Saint-Briac, M. C..., commandant de l'armée territoriale, propriétaire, a eu dans une maison qu'il fait construire une discussion très-violente avec M. Hus, entrepreneur à Saint-Servan.

» La scène, dont on ne connaît pas les détails, aucun témoin n'y ayant assisté, a eu pour conséquence la mort de l'entrepreneur, qui a été frappé de plusieurs coups de hache. M. C... a lui-même la mâchoire brisée, mais son état n'inspire aucune inquiétude. Hus était père de plusieurs enfants.

» La justice informe. »

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 février 1879.

GRAND SUCCÈS

Une 2^e représentation de:

LA REINE TOPAZE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Léon Battu, musique de Victor Massé.

Les principaux rôles seront joués par M^{lles} Marguerite NAU, Thibaut, MM. LE ROY, ROUGE, SUREAU et DESCAMPS.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartés à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE EN FORMATION DES

MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGHAM

CAPITAL: 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{re} DE BANNEVILLE, C. O. *, Ancien Ministre. M. BUCHOT *, Administrateur de la Société d'assurances La Foncière.

M. DOMMARTIN *, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.

M. LEMOINE, Ingénieur, Administrateur du Crédit Mobilier.

M. le C^{te} DE MAUGNY *, ancien chargé d'Affaires de France.

M. OUTREY, C. O. *, Administrateur des mines du Laurium.

M. CH. RUGEL, Banquier.

M. le C^{te} DE VASSAL-MONTVIEL.

M. WELCHE, C. O. *, Ancien Ministre.

EXPOSÉ:

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 346,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS:

En souscrivant..... 250 fr. } 500 fr.
Le 22 février..... 250 fr. }

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER

A PARIS, à la Société anonyme de CRÉDIT MOBILIER, 15, place Vendôme;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

On peut se procurer au CRÉDIT MOBILIER tous les rapports, prospectus et statuts.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois; et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuloses, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

(1) Programme du congrès de Lausanne, en 1867; du congrès de Lyon, en 1878; de l'Association démocratique des ouvriers néerlandais du Nord et du Sud; manifeste des socialistes danois, en 1879; catéchisme révolutionnaire de Bakounine, l'un des chefs du nihilisme, etc.

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants; oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, des désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, d'écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me lisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalés-cière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LÉVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles; — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.	4 — 45 — soir.	10 — 10 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —	10 — 10 — —	11 — 50 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —	11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 45 m. soir.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.	4 — 40 — soir.	10 — 10 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —	9 — 10 — —	11 — 20 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —	11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 45 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 3/4			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	365			Canal de Suez	695		
3 % amortissable	79 3/4			Crédit Foncier, act. 500 fr. 350 p.	775	2	50	Crédit Mobilier esp.	730		5
4 1/2 %	108 50			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	477 50		1 25	Société autrichienne.	320	7	50
5 %	113 30			Crédit Mobilier	482 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	502			Crédit Foncier d'Autriche ..	365	3	75	Orléans	362		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242 75		75	Charentes, 500 fr. t. p.	673 50	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	358		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520			Est	1088 75	1	25	Est	358 50		
— 1865, 4 %	537			Midi	825		2 50	Nord	366		
— 1869, 3 %	413			Nord	877 50	8	50	Ouest	358		
— 1871, 3 %	398 50			Orléans	1186 25	6	35	Midi	357 50		
— 1875, 4 %	519			Ouest	765		2 50	Charentes			
— 1876, 4 %	515			Compagnie parisienne du Gaz.	1270	6	35	C ^o Canaux agricoles.			
Banque de France	3070		10	C. gén. Transatlantique	485			Canal de Suez	363		
Comptoir d'escompte	765		2 50								
Crédit agricole, 200 f. p.	462 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 9 décembre.)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	10 h. 30 m. matin.	8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	10 h. 30 m. matin.
0 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	4 — 45 — soir.	0 — 21 — — omnibus.	4 — 40 — soir.
8 — 56 — — — omnibus.	1 — 25 — — soir.	9 — 40 — — express.	12 — 40 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — omnibus.	4 — 10 — — — omnibus.	12 — 40 — — — omnibus-mixte.	4 — 44 — — — omnibus-mixte.
7 — 15 — — — omnibus.	10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)	10 — 28 — — — express-poste.	10 — 28 — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Études de M^{re} LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE SUR LICITATION, D'UNE MAISON AVEC SES DÉPENDANCES

Située commune de Montreuil-Bellay, quartier de la Saint-Thomas.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche seize février mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, Aux requête, poursuite et diligence de M. Gustave Doussain, syndic de faillites, demeurant ville de Saumur, Agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de M^{me} veuve Bretonnière, décédée à Montreuil-Bellay, le trois avril mil huit cent soixante-dix-huit, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal de Saumur, en date du quatorze décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié. Ayant M^{re} Le Ray pour avoué ; Il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Montreuil-Bellay, quartier de la Saint-Thomas, Composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, une cave, une grange au-dessus, une écurie à côté, une cour commune avec plusieurs, le tout formant un ensemble, joignant au nord et au couchant M. de Crozé, au levant M. Barrier, au midi la cour commune.

MISE A PRIX.

La maison ci-dessus désignée sera vendue sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr. Outre les frais et charges. S'adresser, pour tous renseignements : 1° A M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges; 2° A M^{re} V. LE RAY, avoué, poursuivant la vente;

3° A M. Gustave Doussain, syndic de faillites à Saumur, curateur à la succession vacante. Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-dix-neuf. Signé : V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^{re} LE BLAYE et de M^{re} MÉHOUS, notaires à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, UNE PROPRIÉTÉ

Dépendant de la succession de M. Léon Moricez, Ayant façade sur la place du port Cigogne et sur la rue des Capucins, consistant en vaste bâtiment divisible, écuries, remises, magasins, cour et jardins. S'adresser auxdits notaires.

Étude de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 2 février 1879, à midi, Dans une maison située à Montreuil-Bellay, quartier de Saint-Thomas, A la requête de M. Doussain, syndic de faillites, demeurant à Saumur, en sa qualité de curateur à la succession vacante de la dame veuve BRETONNIÈRE, née HERVÉ, décédée en son domicile, à Montreuil-Bellay, Il sera procédé, par le ministère de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, A la vente aux enchères publiques des effets et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite dame Bretonnière. ON VENDRA NOTAMMENT : Une belle armoire antique, un bon lit, couettes, coffres, tables, batterie de cuisine, linge et chiffons, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

Étude de M^{re} MOREAU, huissier à Angers.

VENTE Aux enchères publiques, D'UNE BARQUE DE MAINE (COUVERTE).

Jaugeant de 140 à 150 tonnes, âgée de six ans, avec son bachelot, appartenant à M. Gendreau-Fortin, marinier à Grez-Neuville, munie de tous ses agrès, préards, mâture, cordes, treuils devant et derrière, cheminée toute grée avec batterie de cuisine. La vente aura lieu le dimanche 9 février prochain, à midi, à Angers, quai des Luisettes, par le ministère de M^{re} BERNARD, commissaire-priseur. On paiera comptant, 5 0/0 en sus. Pour tous autres renseignements, s'adresser audit M^{re} MOREAU, huissier à Angers. Nota. — Les créanciers de M. Gendreau-Fortin sont priés de remettre leurs comptes à M. Moreau, huissier à Angers. (35)

A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre, Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée. S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de changement de position, Au centre de la ville d'Angers, dans un beau quartier,

UN CAFÉ RESTAURANT BIEN ACHALANDÉ

Récettes mensuelles : 4,000 francs. Loyer : 2,700 francs. Sous-location : 700 francs. Bail : dix-huit ans. Prix : 12,000 francs comptant. S'adresser au Directeur de l'Avenir du Commerce, à Angers. (44)

VINGT-CINQ MILLE

Chevelus d'un an et deux ans, En BON GROSLOT de Cinq-Mars, A VENDRE S'adresser à M. MESNER, à Cinq-Mars. (15)

A VENDRE UN BON CHEVAL d'attelage et de selle, âgé de dix ans, grand trotteur. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un commanditaire pour une somme de 20,000 francs. S'adresser à M^{re} MARIAS, notaire à Saumur. (4)

UN HOMME, libéré de service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

AVANCES et ouvertures de crédit de banque aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février. Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (879)

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

La Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph^o, 21, rue Montmartre, Paris. EXIGER la Marque Schlumberger, seule garantie de pureté. Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 25, rue de Lille, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIERE ÉDITION		DEUXIEME ÉDITION	
COMPRENANT			
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, imprimé de nombreuses gravures;	1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;	2° Chaque mois, la double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50 — TROIS MOIS : 7 FR.	Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 25, rue de Lille, à Paris.	

Saumur, imprimerie de P. GODET